

Dossier de presse – Lundi 8 juin 2009

Grenelle de la Mer Progrès et regrets



BRETAGNE
VIVANTE



SEPNB



...

SOMMAIRE

Communiqué de FNE	3
Le mot du Président	5
Progrès & regrets	6
Groupe 1 – « La délicate rencontre entre la terre et la mer »	6
Groupe 2 – « Entre menaces et potentiels, une mer fragile promesse d’avenir »	8
Groupe 3 – « Vers une nouvelle culture maritime »	10
Groupe 4 – « Planète mer : inventer de nouvelles régulations »	12
Nos réactions	14
Hervé LE STRAT, administrateur de Bretagne Vivante	14
Cendrine TEMPLIER, directrice de Surfrider Foundation Europe	15
Denez L’HOSTIS, pilote du réseau Mer et littoral de FNE	15
Elodie MARTINIE-COUSTIE, Administratrice de l’UMIVEM	16
Christian GARNIER, vice-président de FNE	17
Nos propositions	18
Groupe 1 - Gestion de la bande côtière	18
Groupe 2 - Activités littorales et marines	23
Groupe 3 - Partager la passion de la mer	26
Groupe 4 - Gouvernance	31
Contacts presse	35

Communiqué de FNE

Lundi 8 juin 2009

Le Grenelle de la Mer à mi-marée

Ce 8 juin, journée mondiale de mobilisation en faveur des Mers et des Océans, et veille de la remise des rapports de synthèse des Groupes de travail à Jean-Louis Borloo, Ministre d'Etat, FNE a fait un premier bilan d'étape, après des mois de travail intensif, sur la base des éléments disponibles.

Un Grenelle dans un contexte de crise

Le Grenelle de la Mer a été affiché comme voulant déboucher sur une stratégie ambitieuse. Mais il s'est engagé sous des auspices très différentes de celles du Grenelle de l'environnement : crise économique et financière, crise de la pêche et confrontations sur les quotas...

Un débat difficile

En outre, le fonctionnement des quatre groupes de travail a été confronté à la difficulté d'un débat entre acteurs dont beaucoup étaient plus habitués aux cénacles restreints et aux négociations de cabinet qu'au dialogue à cinq parties. A certains moments, le poids des intérêts en cause a conduit à des confrontations difficiles, à des blocages par tel ou tel acteur, voire à des manœuvres regrettables autour de la mise en forme de l'un des rapports.

Le dialogue progressé

Toutefois, la majorité des groupes et sous-groupes ont fonctionné de manière satisfaisante, et généralement dans une ambiance constructive d'écoute réciproque et de recherche de compromis. Et la qualité du dialogue s'est considérablement développée, surtout au regard des délais extrêmement brefs.

FNE, avait la charge de porter la voix de ses 3000 associations avec 13 sièges, dont 4 pour les associations d'Outre-Mer -un par groupe. Elle a pris le parti de mobiliser ses membres et de construire sa représentation et ses propositions avec ses associations concernées au premier chef : Surfrider Foundation, Bretagne Vivante, URVN, SEPNB, Naturalistes de Mayotte, LPO, Univem, etc...

De nombreuses propositions de la part de FNE

Comme d'habitude, il n'a pas été possible de partir d'un constat rigoureux des causes de la situation existante. Exception notable, le rapport de mission de Pierre-Yves Bouis (représentant FNE pour la mission Antilles-Guyane) n'a pas mâché ses mots, et a été annexé au rapport officiel de la mission (présidée par Christian Buchet).

D'une manière générale, beaucoup de pistes ont pu être ouvertes, notamment par FNE qui a présenté un grand nombre de propositions dont certaines en rupture sur des sujets tels que la gouvernance, la pêche et la gestion des ressources, la protection des milieux ultramarins, le port du futur, la qualité des eaux, les pollutions en mer, l'éducation à la mer, etc. Des avancées importantes méritent d'être saluées, notamment pour ce qui concerne l'Outre-Mer.

Trop d'engagements encore dans le flou

Les positions plutôt convergentes d'un groupe à l'autre sont marquées en revanche par des degrés de volontarisme très inégal, et le danger subsiste donc de voir arriver à la table ronde des engagements imprécis ou a minima.

Etre à la hauteur de tous les enjeux

Alors que nous sommes aujourd'hui confrontés à des défis majeurs pour le milieu marin : changement climatique, biodiversité, ressources halieutiques, pollutions, exploitation des océans, urbanisation du littoral, nous n'avons pas le sentiment que les mesures seront à la hauteur des enjeux. Et cela vaut tout autant pour l'environnement que pour l'économique et le social, avec les plans d'adaptation nécessaires et le développement innovant d'emplois au service de nouvelles activités réellement durables.

Par ailleurs contrairement au Grenelle de l'Environnement, il a été presque impossible d'obtenir des montants financiers et des calendriers en face des propositions.

Un long chemin reste donc à parcourir jusqu'aux futures lois de finances ou aux programmes publics nationaux et locaux, et pour les lois et règlements à introduire ou à revoir.

La tonalité des rencontres régionales et de la consultation publique qui vont se dérouler d'ici la table ronde finale jouera sans doute un rôle important dans la force des propositions qui seront présentées à la négociation à la fin de ce mois.

Ce dossier de presse reflète l'état présent des éléments en notre possession ; il est naturellement susceptible d'évoluer notablement dans les semaines qui nous séparent de la table ronde finale.

Contacts presse :

Christian Garnier, vice-président de FNE : 06 18 81 73 79

Cendrine Templier, directrice adjointe de Surfrider Europe : 06 75 77 19 48

Hervé Le Strat, administrateur de Bretagne Vivante : 06 82 83 27 97

Bénédicte de Badereau, chargée de communication FNE : 06 08 76 31 42

Le mot du Président

« Le Grenelle de la Mer est un exercice déterminant pour France Nature Environnement et son mouvement. L'état de dégradation des littoraux, la qualité des eaux marines sont alarmants. Aujourd'hui, les risques et les enjeux sont multiples, au niveau national, planétaire, européen. Mais en l'état, notre pays n'est pas du tout à la hauteur de ses responsabilités. Alors que grâce à l'Outre-Mer, la France est la deuxième puissance maritime mondiale.

Nous sommes satisfaits de voir un très grand nombre de chantiers ouverts. Nombre de nos propositions réapparaissent dans les rapports des groupes de travail. Nous restons toutefois préoccupés par la faiblesse et l'imprécision de la plupart des engagements proposés. Après le signal clair donné par les élections européennes, qui souligne la préoccupation des citoyens pour le devenir de l'environnement, France Nature Environnement attend de la consultation nationale qui s'engage un renforcement des propositions qui devront être discutées. »

Sébastien Genest, Président de France Nature Environnement

Progrès & regrets

Groupe 1 – « La délicate rencontre entre la terre et la mer »

Gestion de la bande côtière

PROGRES

Protection

- Extension de la Trame Verte et Bleue au littoral et à la mer
- Accélération de la concrétisation du « Tiers Sauvage » (espaces non-artificialisés)
- Création d'Aires Marines Protégées dans les DOM/COM
- Lancement d'un programme de préservation des Estuaires y compris dans les DOM

Aménagement

- Approche éco-systémique à l'échelle des façades maritimes
- Généralisation de la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral sur toutes les zones côtières
- Volet Mer obligatoire dans les SCOT sur toutes les communes du littoral
- Prise en compte de la capacité d'accueil pour maîtriser le développement et l'urbanisation du littoral
- Un schéma Directeur de la Plaisance dans chaque façade maritime

Pollutions, Risques et Qualité des eaux

- Réduction de 40% en 2012 des flux de nutriments dans les bassins versants côtiers
- Objectif zéro rejet urbain non traité en mer
- Durcissement des mesures préventives et répressives pour éradiquer les risques de pollution
- Des Plans de Prévention des Risques (PPR) obligatoires dans toutes les zones à risques

REGRETS

Enjeux & Gouvernance

- Manque d'ambition dans les calendriers de mise en œuvre
- Difficulté à cerner les financements des mesures innovantes

- Besoin de clarifier la gouvernance des instances et l'articulation des outils avec l'existant
- On reste dans une logique de réparation plutôt que dans une dynamique durable de « non-dégradation »

Protection

- Pas de consensus sur l'exploitation des granulats en mer

Infrastructures portuaires

- Pas de mesure traduisant une stratégie cohérente de Développement soutenable des Grands Ports Maritimes et du transport maritime et terrestre
- Gestion soutenable des dragages pas encore acquise par tous les acteurs

Urbanisation

- Absence de mesures contraignantes pour mettre fin aux occupations illicites du Domaine Public Maritime (DPM) et restaurer les zones dégradées
- Pas d'incitation à contenir efficacement l'artificialisation de la bande côtière

Surveillance

- Volonté insuffisante pour renforcer les moyens de surveillance
- Pas d'affirmation forte du principe « pollueur – payeur »

Groupe 2 – « Entre menaces et potentiels, une mer fragile promesse d’avenir »

Activités littorales et marines

PROGRES

Exemplarité

- très nombreuses réflexions et propositions plaçant bien la France dans le cadre Européen et demandant à celle-ci de prendre des initiatives

Protection de la biodiversité et gestion des ressources halieutiques

- affirmation du combat contre la brevetabilité du vivant
- création d’une Agence indépendante d’évaluation des préjudices écologiques
- projet d’un observatoire de la biodiversité marine
- soutien au développement de la culture maritime
- rapprochement parfois spectaculaire entre ONG et organisations professionnelles de la pêche.

Un territoire au carrefour des potentiels et des fragilités

- renforcement de l’autonomie énergétique de l’Outre Mer
- approche intégrée des politiques locales et régionales, avec le volet mer des SCOT
- avancées sur la notion de « port urbain » (notamment pour la gouvernance avec le rôle accru des collectivités territoriales) et sur le volet énergétique du port du futur.
- améliorer la gestion des déchets dans les zones portuaires et leur valorisation
- privilégier une réutilisation économique des boues de dragages plutôt que leur rejet en mer

Une navigation plus verte et plus sûre :

- Engager une réelle réduction des gaz à effet de serre rejetés par les navires
- Augmenter le fond d’indemnisation du FIPOL
- Faciliter les modalités de preuves en matière de dégazage.

REGRETS

La recherche

- alors que sont réclamés « des moyens humains et financiers importants ... à la hauteur des espoirs portés par le Grenelle de la Mer » en matière de Recherche et d'Innovation, pas de reconnaissance de la contraction actuelle de ces moyens (par exemple Ifremer).

Les ressources marines

- absence d'objectifs quantifiés en matière de production marine énergétique en 2020
- absence d'objectifs en matière d'aquaculture éco-labellisée
- manque d'ambition en matière aquacole
- affirmation du développement de projets miniers en mer profonde (seuls quelques points chauds non définis seraient protégés)
- pas d'accélération des processus d'arrêt d'exploitation des maërls
- pas de nouvelle gouvernance ni d'indépendance pour les études d'impact
- pas d'accord à long terme sur la place des Aires Marines Protégées

Un bateau vert clair

- navire du futur et énergies renouvelables : lien insuffisant
- pas d'affirmation de volonté de lutte contre le gigantisme des navires

Groupe 3 – « Vers une nouvelle culture maritime »

Partager la passion de la mer

PROGRES

Représentation et Politique de la Mer

- Penser la France comme un archipel : l' « Archipel France » (C.BUCHET, président du groupe), nouvelle image de la mer avec une vision nationale et planétaire intégrant enfin complètement l'Outre-Mer
- Engager une nouvelle politique nationale axée sur la mer au delà d'une simple politique pour les territoires maritimes
- Une mission annuelle de haut niveau sous la responsabilité du Premier Ministre ou d'un Ministre d'état dans chaque façade ou bassin maritime français.

Education, formation

- Une vraie volonté de partenariats transversaux de long terme entre Education Nationale, associations environnementales, familiales, et sites existants d'éducation (Aquariums, Cité de la Mer...)
- Eduquer de la maternelle aux grandes écoles : intégration dans tous les programmes de l'Education Nationale d'un volet mer ; création de modules spécifiques « mers et océans » (environnement, biodiversité, géopolitique, histoire, ...)
- Eduquer par le sport navigant et littoral (proposition FNE)
- Créer un « Erasmus » scolaire et universitaire intra national pour partager les visions et les connaissances des différentes mers (proposition FNE)

Outils pratiques

- Créer un pôle d'expertise à la disposition des élus en vue de les accompagner et de les former (proposition FNE)
- Créer des pôles de compétitivité dans les régions d'Outre-Mer (proposition île de la Réunion) qui ont besoin de développer l'attrait à la mer et de mettre en place des réseaux d'activités favorisant l'approche maritime économique, sociétale et environnementale.
- Favoriser la création de moyens mis en communs (navires, laboratoires,...) pour l'étude, la formation et la protection des milieux littoraux (Proposition DIREN, IFREMER, CNRS, professionnels de la pêche Guyane, ONG Guyane)
- Intégrer au sein des mairies littorales un poste permanent (adjoint, secrétaire, ...) dédié au problème d'environnement et de mer (proposition FNE)

REGRETS

Acteurs

- Peu d'élus locaux impliqués, et risque, sans eux, de consommer beaucoup d'énergie pour de mini progrès
- Absence du Ministère de la jeunesse et des sports alors que le vecteur sports nautiques et littoraux est très important

Pollueurs

- Mer poubelle : pas de décision radicale pour mettre en place, dans chaque territoire maritime et outre mer, un réseau d'assainissement fonctionnel sans lequel rien n'est possible sur le littoral (persistance de : habitats insalubres, ports et marinas malsains, rejets industriels sauvages, ...),
- Pas d'intérêt à l'environnement, et encore moins à la mer, si les territoires de la frange littorale laissent certaines pratiques de passe-droit, de profits individuels discutables et de travail insalubre créer un climat social peu propice au partage, et encore moins au partage de la passion de la mer

Groupe 4 – « Planète mer : inventer de nouvelles réglementations »

Gouvernance

PROGRES

Général

- Principe adopté de taxes et redevances sur l'exploitation et les usages de la mer
- Propositions de réorganisation et d'amélioration de la gouvernance
- Volonté d'étendre les zones de protection en haute mer

International

- Groupe de réflexion et d'initiative sur le statut de la haute mer et sa gestion

Européen

- Pavillons de complaisance exclus des mers européennes en 2012
- Intégration du dommage écologique dans les textes européens
- Système de coordination des contrôles en mers européennes sur le type des gardes côtes

National

- Engagement de ratification des conventions internationales
- Généralisation des SCOT à tout le littoral, y compris dans les DOM, en les renforçant et en instituant un volet « mer » obligatoire.

REGRETS

Timidités et manque de consensus

- constats absents ou timorés quant à la situation existante (situation quasi-catastrophique dans la plupart des DOM-COM)
- absence de consensus sur l'interdiction de la brevetabilité du vivant marin
- pas d'engagement permettant d'encadrer réellement les grands projets du type grands ports (concertation à 5, évaluation environnementale renforcée)
- renvoi à des études préliminaires, faute de consensus, pour des engagements qui semblent aller de soi parfois sur des questions qui appellent des réponses immédiates radicales (par exemple pour l'application de la loi).

Moyens : contrairement au Grenelle de l'environnement,

- refus quasi général de préciser les calendriers

- refus de toute indication quantitative en termes de moyens financiers et humains, d'où l'absence de grands programmes notamment pour la mise à niveau de la recherche
- manque de priorisation des mesures proposées
- manque de moyens flagrant, et encore plus aigu dans les DOM-COM.

Nos réactions

Hervé LE STRAT, administrateur de Bretagne Vivante

« Globalement, nous sommes assez satisfaits des travaux conduits par le groupe 1. Sur la forme, malgré un trop grand nombre d'auditions et un démarrage parfois fastidieux, chaque proposition a pu être prise en compte et valorisée. Sur le fond, un sentiment réel d'urgence partagée et de volonté de bien faire s'est dégagé de l'ensemble de nos réunions. Nous sommes très satisfaits de voir émerger des thématiques chères à FNE.

Ainsi, nous nous félicitons de la volonté de l'extension de la trame verte et bleue au littoral et à la mer, de l'accélération de la mise en oeuvre du « Tiers sauvage », de la création de nouvelles aires marines protégées dans les DROM-COM. En matière d'aménagement, nous sommes très satisfaits que l'approche éco-systémique à l'échelle des façades maritimes s'affirme, que soit généralisée à toutes les côtes la GIZC. Enfin, toujours en matière d'aménagement, nous ne pouvons qu'être très satisfait de ce qu'un volet mer soit obligatoire dans les SCOT sur les communes du littoral et qu'un schéma directeur de la plaisance voit le jour.

Mais nous exprimons notre profond regret de n'avoir vu émerger de mesure contraignante et forte pour mettre fin aux occupations illicites du domaine maritime public, ni d'incitation à contenir efficacement l'artificialisation du littoral. »

Cendrine TEMPLIER, directrice de Surfrider Foundation Europe

« Sur le sujet des macro-déchets, il y a eu un consensus au sein du groupe 1. Chacun est d'accord pour en faire de cette pollution une question symbolique de notre rapport à la mer. Nous souhaitons en faire un dossier exemplaire et nous espérons que cela restera une mesure phare.

En matière de pollution, nous nous félicitons d'avoir vu retenue notre proposition d'une réduction de 40 % des flux de nutriments dans les bassins versants d'ici à 2012 et notre objectif de 0 rejets urbains non traités en mer.

Néanmoins, malgré ces avancées notables, nous regrettons un certain manque d'ambition dans les calendriers de mise en oeuvre, une absence de consensus sur l'exploitation des granulats en mer. Nous regrettons également que l'ensemble des propositions se fasse dans une logique de réparation plutôt que dans une logique durable de non dégradation. »

Denez L'HOSTIS, pilote du réseau Mer et littoral de FNE

« Globalement, nous avons plus de regrets que de sentiment de progrès, pour ce qui est du groupe 2, qui concentrait, il est vrai, les enjeux financiers les plus importants traitant de l'exploitation des ressources marines. La source de contentement essentielle est liée à l'émergence d'une plate-forme commune de débats entre FNE et les syndicats à propos de la pêche. Nous sortons par le haut d'une situation jusqu'à lors bloquée. Sur le « fond », nous n'avons pas eu le sentiment d'avoir obtenu des avancées significatives au sein de ce groupe.

Ainsi nous exprimons notre très fort regret de ne pas avoir obtenu satisfaction sur l'arrêt dès 2010 de l'exploitation des maërls sur les côtes françaises, alors qu'il y a un consensus

général sur les dégradations à l'environnement qu'elle induit. D'autre part, nous serions choqués de ne pas voir le dispositif de prise en charge des marées noires et de leurs effets sur l'environnement et le tissu social s'améliorer sensiblement, en abondant les fonds du FIPOL à hauteur des besoins exprimés en matière d'indemnisation des préjudices environnementaux et sociaux subis. Par ailleurs, le volet sur les énergies marines nous semble hautement insuffisant au regard du travail fourni.

Enfin, nous regrettons et sommes surpris que la proposition d'atteindre les 20 % d'aquaculture labellisée n'ait pas été retenue. »

Elodie MARTINIE-COUSTIE, Administratrice de l'UMIVEM

« Au-delà de la qualité des débats et de la profondeur des sujets, c'est bien la prise en compte de 99% de nos propositions qui nourrit notre satisfaction. L'intégration du domaine maritime dans l'ensemble des programmes de l'Education nationale constituait une priorité pour le mouvement associatif. De la même manière, il nous semblait indispensable d'incorporer cette thématique dans les formations professionnelles qui, elles aussi, devront évoluer dans ce sens. Il faut souligner la bonne prise en compte de l'Outre-mer et noter la création d'un pôle de compétitivité à la Réunion.

Nous regrettons cependant l'absence de certains représentants de l'Etat – le Ministère de la jeunesse n'était pas représenté – et déplorons la faible représentativité des communes du littoral. »

Christian GARNIER, vice-président de FNE

« Ce groupe consacré à la gouvernance avait l'une des tâches les plus ardues du Grenelle de la Mer, tout en sachant que cette problématique serait nécessairement abordée par d'autres groupes avec les mêmes difficultés.

« Finalement, si l'on n'a pas beaucoup avancé sur une protection plus concrète, pourtant indispensable pour éviter la poursuite du bétonnage et de la pollution de nos côtes, beaucoup de questions ont pu finalement être abordées. La protection du milieu marin semble, lui, avoir été pris en compte par chacun des acteurs, et mis sur une meilleure voie. L'accord passé entre FNE et les syndicats CGT, CFDT et CFE-CGC y a sans doute été pour quelque chose ».

FNE se félicite par ailleurs que des positions fondamentales pour la France aient pu être abordées (la gouvernance mondiale de la haute mer ; taxation et redevances pour l'exploitation des ressources et les usages de la mer en France pour commencer, et ailleurs ensuite ; protection de l'Arctique; etc.) et parfois entérinées (éradication des pavillons de complaisance en Europe) . »

Nos propositions

Groupe 1 - Gestion de la bande côtière

Renforcer la connaissance et la surveillance des écosystèmes du littoral et de la mer

Aujourd'hui trop souvent éparpillée et parcellaire, la connaissance des écosystèmes et des espèces marines doit être accessible à tous les acteurs de la mer et des littoraux. Pour cela nous proposons :

- **la création d'un Observatoire des Milieux Marins** associant scientifiques, professionnels et collectivités (métropole et outre-mer) chargé de synthétiser toutes les données sur les mers, d'entreprendre les études complémentaires nécessaires à un état des lieux et à la mise en place d'un suivi complet et de centraliser les études d'impacts préalables aux divers projets d'aménagements sous-marins en cours ou à venir.
- **la constitution à l'initiative de la France d'un référencement mondial** de tous les produits nocifs pour les milieux marins, connus ou actuellement en étude, ainsi que la structure pour assurer sa mise à jour.

Les pollutions terrestres étant à l'origine de 80% de la pollution marine, notamment à travers les bassins-versants, nous demandons que les compétences des Agences de l'Eau soient étendues au domaine maritime, avec application du principe « pollueur – payeur », et que soient diligentés une surveillance et un contrôle efficace assortis des mesures répressives qui s'imposeront.

Identifier des pistes pour préserver la qualité des milieux marins et littoraux

Le lancement de NATURA 2000 en Mer a mis en évidence la nécessité vitale et urgente de protéger la biodiversité marine et les milieux (eau et fonds marins). Pour enrayer une dégradation qui se poursuit nous demandons :

- que la Trame Verte et Bleue soit étendue au littoral et à la mer, avec opposabilité aux documents d'urbanisme
- que soit retenu le principe de « tiers sauvage » pour des zones préservées qui constitueraient des réservoirs de vie, sorte d'assurance pour l'avenir. Ainsi ces zones (AMP, AMS et Aires de Repos) formeraient un ensemble d'Aires Écologiquement Fonctionnelles dans lesquelles, selon le niveau de protection, les milieux seraient à usage soit règlementé, soit protégé soit préservé (jachère).
- que la stratégie nationale pour la création d'Aires Marines Protégées (AMP) soit étendue en 2010 à l'Outre –Mer.
- qu'un objectif de réduction de 40% des flux de nutriments (nitrates, phosphore) en 2012 soit fixé dans tous les bassins situés en zone vulnérable ou possédant une façade soumise à eutrophisation (algues, phytoplancton).

- que des moyens supplémentaires soient affectés au Conservatoire du Littoral pour acquérir des zones littoral sensibles

Le Grenelle de la Mer est l'occasion de maîtriser et prévenir efficacement les pollutions marines, dont les 80% d'origine terrestre déjà évoqués, afin de faire progresser de façon déterminante la qualité des eaux côtières et de transitions. Il semble aujourd'hui indispensable de créer une structure de référence sur la mer, qui travaille dans la continuité de la politique aquatique terrestre. Elle devra développer une stratégie amont/aval, sur l'ensemble des bassins-versants, en cohérence avec les résultats que l'on souhaite obtenir sur le littoral.

La directive stratégie pour le milieu marin va dans ce sens et pose l'objectif d'un bon état écologique pour les eaux marines à atteindre en 2020. Il est donc nécessaire de recompiler les données sur l'état écologique ; aucun organisme ne centralise les données sur les eaux ni les impacts. Or la directive stratégie pour le milieu marin exige de désigner d'ici le 15 juillet 2010 les autorités compétentes pour appliquer la directive (art 7) et la nécessaire évaluation des principaux impacts et pressions de l'activité humaine sur les eaux. Il est donc nécessaire d'identifier l'acteur qui mettra en œuvre ce travail.

Les agences de l'eau doivent intervenir pour le **respect de la Directive Cadre sur l'Eau 2008/56/CE** et ont vu en 2000 étendre leurs compétences sur les eaux de transition et les eaux côtières. En revanche, les moyens n'ont pas été alloués à la hauteur des enjeux de ces territoires. Or répondre aux objectifs de la DCE sur le bon état écologique, semble difficile sans dégager des moyens conséquents pour couvrir ces territoires complexes. Aussi il nous semble indispensable :

- de donner aux agences comme objectif de concrétiser cette directive
- de créer une mission inter-agences de l'eau sur la mer d'ici fin 2009 qui aura pour mission de faciliter les diverses actions d'intérêt commun, sur les eaux côtières et de transitions
- au-delà de la question des moyens, il nous semble nécessaire d'impulser une politique de travaux à l'échelle des bassins versants dans une réelle logique d'objectif amont/aval pour obtenir des résultats significatifs sur le littoral. L'exemple des eaux de baignade est une parfaite illustration que de ce manque de stratégie. Ce problème se pose également pour les intrants chimiques agricoles et rejets d'élevage sur les bassins versants des petits fleuves côtiers.

Certaines pollutions ne sont pas prises en compte par la DCE, et donc non coordonnées ni suivies par les agences de l'eau : les macro-déchets, les produits lessiviels et la qualité des eaux de baignade. Aussi nous demandons:

-que les **macro déchets** soient reconnus comme une pollution et pas seulement comme une nuisance. Il est nécessaire d'ici fin 2010 de faire un état des lieux, assurer un suivi, évaluer l'impact de cette pollution sur les milieux côtiers et sous marins (cf résultat du COMOP déchets présenté le 7 mai). De plus la dimension symbolique de cette pollution est forte et incarne notre rapport à la mer. Aussi, puisque l'on parle de rupture, ce combat est pour nous symbolique du changement de nos comportements, parce qu'il est le plus visible et donc compréhensible par tous, il doit être dans nos priorités.

- qu'une **étude soit faite avec les produits commercialisés actuels**, analogue à l'étude INC-INERIS de 2005, sur l'éco-toxicologie des produits lessiviels dans les conditions réelles des effluents (et non pas toxicologique ordinaire) et

- que soient interdits **les produits lessiviels les plus éco-toxiques** d'ici fin 2010 pour les communautés et départements littoraux, préfigurant une interdiction générale à tout le territoire en 2012.

- que la **qualité des eaux de baignade** soit préservée. Maintenir cet usage sur nos plages dépasse de loin le simple enjeu récréatif. En effet, elle est à la fois un gage de développement économique vert crucial sur nos côtes mais aussi un patrimoine à préserver pour les générations futures. Ce droit d'accès et ce contact à la nature est le meilleur outil de sensibilisation vers le public pour le convaincre de la nécessité de préserver cet environnement. Aussi il est nécessaire de mettre en œuvre une politique de travaux cohérente sur l'ensemble des bassins-versants en cohérence avec les objectifs imposés par la nouvelle directive sur la qualité des eaux de baignade 2006/7/CE. De plus pour être cohérent avec les usages et les pratiques nautiques aujourd'hui, ce travail doit être étendu aux zones d'activités nautiques en plus des zones de baignade.

- que soient mis en place des **programmes de prévention et d'incitation efficaces** auprès des particuliers et des professionnels (industriels, agriculteurs, entrepreneur,..) Reconquérir la qualité de l'eau coûte beaucoup plus cher que de ne pas la salir. Les actions de prévention ne doivent pas être négligées dans nos programmes de lutte contre la pollution, mais au contraire faire partie de nos priorités.

Assurer une meilleure intégration de la dimension marine dans les politiques territoriales du littoral

Nous devons considérer le littoral non comme une frontière avec un milieu étranger, mais plutôt comme un prolongement terrestre de la mer. Cette nouvelle dimension marine doit être déclinée dans les politiques territoriales sur la bande côtière entre l'arrière littoral et la zone des 3 miles en mer et même jusqu'aux bassins versants. Nous soutenons :

- **une approche intégrée** de la gestion de l'espace côtier qui garantisse un équilibre entre les usages et des milieux naturels fragilisés.

- **la mise en place et le respect de règles** pour encadrer les activités dans les estuaires et les entrées maritimes, sur les rivages (plages et dunes sauvages) et dans les zones urbaines et portuaires ; toute nouvelle autorisation d'usage devra être soumise à une étude d'impact préalable.

- **la mise en chantier** sans attendre des engagements et des propositions du Comop 12 du Grenelle de l'Environnement.

- **les actions de sensibilisation** menées par les collectivités pour développer les bonnes pratiques : laisse de mer, respect des habitats, etc...

Définir les orientations stratégiques de développement des activités maritimes soutenables dans les espaces côtiers

A l'interface terre – mer, le littoral est un espace de rencontre entre des intérêts économiques, sociaux et naturels souvent peu compatibles. Pour concilier protection, développement soutenable et équité sociale nous demandons :

-que la composante environnement des projets stratégiques des GPM soit un élément majeur pour l'évaluation de ces projets. Cette composante doit porter sur :

- les espaces naturels dont ils ont la charge
- les mesures d'entretien du port et des chenaux (dragages, clapage,...)
- la conformité des projets de développement aux principes du Développement Durable
- l'articulation avec les projets terrestres (transport)

Et pour ces nouvelles compétences une **nouvelle gouvernance avec la participation des APNE**.

- le lancement d'un Schéma Directeur de la Plaisance sur toutes les façades maritimes (métropole et outre-mer) à horizon de 5 ans : gestion des capacités, limitation des anneaux, gestion des emplacements et du turn-over, gestion des bateaux en fin de vie, incitation à la location, ports à sec, etc....

Imaginer un aménagement durable du littoral prenant en compte ses différentes fonctions

Un aménagement durable du littoral impose une cohérence des politiques publiques en termes de planification, d'outils et de suivi. Nous pensons que la Région est l'échelle pertinente pour garantir cette cohérence de gestion du littoral dont la maille est le pays ou la communauté de communes ou d'agglomération.

Nous demandons que l'occupation de l'espace s'appuie sur les capacités d'accueil et non sur la recherche obstinée de la croissance par des communes méconnaissant les enjeux à moyen et long terme, notamment en matière de biodiversité et de changement climatique.

Nous demandons de nouvelles règles d'urbanisation et d'aménagement des territoires pour :

- arrêter le mitage en front de mer,
- reporter les extensions urbaines et industrielles en arrière de la frange littorale,
- intensifier la protection de la bande côtière
- introduire des schémas de transfert pour les constructions exposées à la montée des eaux.

Pour assurer une cohérence des politiques publiques nous préconisons :

- un rôle central pour les planifications assurant le mieux la protection et la gestion de l'environnement comme les SDAGE,
- une construction ambitieuse des documents d'urbanisme (SCOT du littoral intégrant un volet Mer) en faveur de la préservation des milieux, des espaces et des ressources,
- l'inscription du principe de prévention dans la conception des projets.
- la compatibilité de tous les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, POS et cartes communales) dans un délai de 3 ans avec les SDAGE et les SAGE
- l'extension de Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) à l'ensemble du littoral, DOM/COM compris, ou à défaut la couverture complète par des SCOT, construits selon les principes inscrits dans le projet de loi Grenelle 2 d'Engagement national pour l'environnement.

Pour retrouver une diversité sociale, nous prônons :

- une diminution de l'espace consommé par habitant,
- une régulation des constructions de résidences secondaires y compris dans les hameaux ou villages côtiers,
- une recherche de modes d'urbanisation de qualité alternatifs à la maison individuelle.

Il est aujourd'hui acquis qu'un des effets du réchauffement climatique sera un relèvement du niveau des océans, et qu'il est vital de s'y préparer au plus vite. Pour cela nous demandons :

- que les communes (O-M compris) ayant fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle liées à la mer adoptent un PPR littoral avant 2014,
- qu'un inventaire des sites exposés aux risques de tsunamis et de relèvement du niveau de la mer soit réalisé dans toutes les régions maritimes (O-M compris),
- que des schémas de transfert des installations exposées y soient élaborés.
- que toute implantation de sites industriels à risques, comme les centrales nucléaires, soit immédiatement arrêtée.

Assurer le développement d'une économie durable dans les zones littorales, source d'emplois permanents

En dehors des centres urbains la pression foncière a progressivement vidé le littoral de sa population active. Restaurer une présence humaine dans les espaces côtiers oblige à imaginer de nouvelles solutions urbanistiques et architecturales pour l'habitat et pour les déplacements.

Nous soutenons :

- la promotion d'un urbanisme et d'une architecture bioclimatiques (espaces publics, logements, équipements, bureaux), particulièrement en outre-mer
- la réutilisation d'espaces vacants (friches industrielles et urbaines) pour des logements sociaux,
- la transformation de voies de circulation bordant la mer en espaces dédiés aux déplacements doux
- l'arrêt des implantations de parkings dans la frange côtière.

La frange côtière voit sa population multipliée en moyenne par 10 pendant la période estivale, ce phénomène doit être l'occasion de développer des emplois saisonniers de service dans le respect des principes du Développement Durable :

- mettre en place des modes de transport collectifs entre le rétro-littoral et le bord de mer en période estivale,
- développer des formations à la protection et à la surveillance des espaces côtiers et marins proches pendant les périodes estivales,
- s'appuyer sur les APNE pour animer des actions d'information et de sensibilisation au milieu marin et littoral auprès du public sur les zones côtières.

Groupe 2 - Activités littorales et marines

Pour un développement soutenable de l'extraction des granulats marins en mer

Devant les demandes importantes formulées pour les extractions de granulats en mer, nous demandons :

- que des alternatives à ce type de granulats soient recherchées pour le BTP,
- que la législation minière et la réglementation soient modifiées notamment en créant de nouvelles dispositions financières et fiscales favorisant les études ex-ante et les éventuelles compensations tant pour les usagers concurrents que pour la restauration des habitats
- que les études d'impact soient l'objet d'une attention renforcée en matière d'habitat et de biodiversité à une échelle nettement supérieure à la zone potentielle d'extraction
- qu'une planification stratégique précise dans le temps et l'espace les usages des zones concernées.
- qu'enfin un guide des bonnes pratiques révisable périodiquement soit mis en œuvre dans le cadre d'une concertation avec les usagers des zones concernées, les scientifiques (plusieurs disciplines) et les ONG... et prioritairement dans les AMP et les zones Natura 200 en mer.

Pour un développement des énergies eco-renouvelables en mer

Le développement attendu des énergies marines ajoute encore à la complexité des usages en zone côtière : un premier axe est donc d'aider les porteurs de projet à travailler dans un cadre géographique, environnemental et juridique clarifié (zonage). Cette clarification (bases de données, cartographie) est plus avancée dans d'autres pays européens. Le « profil énergétique marin » de la France n'apparaît pas suffisamment aujourd'hui, tant au niveau des acteurs du monde maritime que du grand public. L'acceptabilité sociale de ces projets, fussent-ils durables, est un enjeu majeur à bien préparer. Cela repose sur des processus d'information et de concertation qui sont loin d'être définis aujourd'hui.

Face à l'immense retard de la France dans ce domaine énergétique, nous pensons qu'il est nécessaire de créer deux plate-formes de R&D préindustrielles publiques sur l'Atlantique et la Méditerranée, permettant de capitaliser toutes les données technologiques pour maximiser leurs résultats potentiels sur des zones bien définies. Un inventaire des projets et de leur avancement prenant en compte les différentes études menées sur chacune des filières permettra de prioriser les programmes afin d'affecter les financements aux plus soutenables. Ces travaux devront tirer profit des expériences des autres pays européens avancés dans le domaine.

Les énergies renouvelables concernent aussi les usagers de la mer et il faudrait engager de manière plus volontaire la recherche développement concernant la propulsion des navires (nautisme, pêches maritimes, commerce) dans différentes voies : éolien, pile à hydrogène...

Pour une pêche maritime durable

Dans le cadre d'une démarche globale de gestion éco systémique à long terme, nous visons :

- à ne pas dépasser un rendement écologique : le MSY (Maximum Sustainable Yield) ou RMD (Rendement Maximum Durable) : c'est-à-dire ne pas aller au delà de ce que l'on peut prélever sur un stock sans mettre à mal sa capacité naturelle à se renouveler (ajustement des capacités de pêche aux ressources disponibles)

- à garantir la pérennité ou la restauration de la qualité du milieu et des écosystèmes, ainsi que leur résilience et leur capacité d'adaptation face aux dérèglements climatique et océanique
- à développer des engins et techniques de pêche les moins agressives pour le milieu et les professionnels
- à diminuer les rejets
- la préservation des écosystèmes associés aux pêcheries pilotes
- la préservation, voire la restauration de la biodiversité associée aux habitats des pêcheries pilotes
- une stabilité et une rentabilité économique
- une amélioration des conditions de travail
- des filières portuaires « propres »
- un emploi à terre le plus qualifié possible
- le moins possible de déplacement du produit final et des produits intermédiaires (empreinte carbonée) jusqu'au consommateur: favoriser les circuits courts par des incitations financières
- un produit sain abordable pour le maximum de consommateurs, dont les enfants
- à bien comprendre l'impact du changement climatique sur la ressource (déplacement, disparition..) et sur les communautés de pêcheurs (liens...)

Pour une aquaculture soutenable

En priorité, nous affirmons que les activités de pêche maritime doivent être préservées avant de poser les conditions de développement durable d'une aquaculture marine française qui dans les années à venir, au moins au plan alimentaire, n'aura qu'un rôle secondaire d'approvisionnement du marché national et international. A la très grande différence de l'aquaculture mondiale en plein développement.

L'Aquaculture alimentaire :

Nous considérons que les protéines animales utilisées pour cette aquaculture doivent être prioritairement dirigées vers l'alimentation humaine dans les pays où elles sont pêchées et débarquées.

Un effort important doit être mené pour dresser l'empreinte environnementale (bilan carbone énergie, etc.) de ces activités, afin de les abaisser à des niveaux « acceptables », par type d'élevage.

Par ailleurs, les protéines végétales utilisées doivent être issues d'activités agricoles éco compatibles (agriculture biologique et durable). Les cultures OGM doivent être proscrites. Un soutien public doit être apporté à l'aquaculture biologique : nous proposons que 20 % de l'aquaculture française soit biologique en 2015, et que 20% de la consommation finale des produits de cette aquaculture soit issue de l'aquaculture biologique. L'affichage/étiquetage devra en 2015 indiquer le bilan carbone-énergie des produits mis à la vente.

L'aquaculture non alimentaire :

La production d' « algo-carburants » : l'extraction de sucre et d'huiles de ces cultures, quelquefois offshore, vise à produire du « bioéthanol ». Ces cultures présentent des avantages : elles n'utilisent pas d'eau douce et pour l'instant n'entrent pas en compétition avec des usages alimentaires. Leur production de biomasse serait très nettement supérieure aux plantes oléagineuses terrestres. Cette aquaculture, consommatrice de carbone, peut se faire en conditions « contrôlées ».

Lundi 8 juin – Grenelle de la Mer
Dossier de presse / FNE et ses associations membres

La surface nécessaire à la culture d'algues est parfois très importante et entre en conflit avec d'autres usages (à terre et en mer). Il est clair qu'un contrôle de ces activités tant au plan scientifique, que d'aménagement du territoire marin et terrestre s'avère nécessaire.

Groupe 3 - Partager la passion de la mer

Afin de partager la passion de la mer, FNE vise à faire « **entrer la mer dans les écoles** ». C'est le seul moyen de sensibiliser durablement les générations à venir.

Faisons donc « **entrer la mer dans les écoles** », toutes les écoles, la culture maritime doit être diffusée de l'école primaire aux grandes écoles. **Dans chaque formation, chaque année, doit être intégré un module Développement Durable avec une sensibilité maritime.**

En parallèle, les formateurs et tous les acteurs du monde maritime (élus, professionnels, ...) doivent eux aussi avoir une sensibilisation au monde maritime, sa fragilité et sa gestion. La encore **pour « partager la passion de la mer » il faut former** et accompagner les acteurs du maritime par des formations au Développement Durable maritime intégrant le sociétal (métiers liés à la mer, histoire, ...), l'économique (gestion et exploitation durable des ressources) et l'environnemental (patrimoine et préservation).

Pour réaliser cela, il faut créer des partenariats ou renforcer les réseaux existants entre toutes les institutions ou structures traitant de sujets maritimes et les représentants de l'éducation nationale ou des centres de formations.

Académies
Universités
Grandes Ecoles

Aquariums (réseaux UCA, EUAC, CCSTI)
Musée Maritimes
Maison de la mer et du littoral
ONG environnementales

SCOLAIRES : LA DECOUVERTE ET L'APPRENTISSAGE

Primaires

CP CE1 CE2

Objectifs : Sensibiliser et découvrir

La mer et les océans

Outils et partenariats nécessaires :

Faciliter les visites des sites existants :
aquariums
Ports, musées, cités de la mer

CM1 CM2

Objectifs : Découvrir et connaître

Le ciel, la terre **et la mer**
La biodiversité marine
Géographie marine de France

Mettre en place un partenariat fort entre les Associations environnementales et l'éducation nationale pour la préparation des contenus des supports éducatifs (kits pédagogiques)

Modifier les statuts des encadrants afin de favoriser et renforcer les classes de mer

Mettre en place des jumelages entre écoles de métropole et d'outre-mer « Apprends moi ta mer »,

Faciliter les visites des sites existants

Secondaires

De la 6^{ème} à la 3^{ème}

Objectifs : Découvrir, connaître et apprendre

Développement Durable
Biodiversité
Histoire maritime de France
Education Civique

Outils et partenariats nécessaires :

Faire participer les Associations environnementales aux modules Développement Durable de 4h des 5^{ème} prévus pour 2010

Modules d'approfondissements des connaissances maritimes : Géographie, SVT, histoire et traditions maritimes « création d'un site EDUCMER »

Notions de gestion durable des ressources halieutiques

De la 2^{de} à la terminale

Objectifs : Connaître, apprendre et gérer

Les métiers de la mer
Développement Durable

Outils et partenariats nécessaires :

Faire participer les associations environnementales aux modules Développement Durable Mer de 4 à 6h des classes de seconde, prévus pour 2010.

Favoriser les intégrations de classes de lycée Mer dans des lycées classiques, en particulier dans les départements ultramarins

Identifier au moins un lycée Mer par région outre-mer.

Création d'un concours d'excellence Mer au concours général

POST BACCALAUREAT - LA CONNAISSANCE ET LA GESTION

D'une manière générale toutes les filières, et surtout celles menant à des activités de prise de décisions, de gestion et de commerce, doivent avoir **un module environnemental à chaque année de leur cursus.**

Ecoles de l'Administration, Universités, Enseignement supérieur, Recherche

Objectifs : Connaître, apprendre à gérer

Formation pluridisciplinaire sur la mer et ses enjeux : Directives européennes, lois françaises ...

Module à créer avec le SG Mer

Outils et partenariats nécessaires :

Créer une filière universitaire Générale Mer pour les futurs formateurs de tous les autres acteurs du monde maritime

Création d'un module : histoire maritime française et outre-mer et mondiale, enjeux économiques et environnementaux

Création de structure de recherches et d'enseignement outre-mer

Grandes écoles

Objectifs : Connaître, apprendre à gérer

Formation pluridisciplinaire sur la mer et ses enjeux : Directives européennes, lois françaises ...

Module à créer avec le SG Mer

Pour tous, module Mer avec stage en partenariat avec les Pôles Mer et les associations environnementales.

Outils et partenariats nécessaires :

Stages en DIREN ou Aires Marines Protégées, Conservatoire Littoral de 6 mois minimum pour les formations des Hauts Fonctionnaires

FORMATIONS DES FORMATEURS ET DES ACTEURS DECISIONNAIRES SUR LA MER

La formation des formateurs doit passer par la création d'un organisme central de formation continue « Mer » ou/et/par l'élargissement des rôles des pôles de compétitivité avec un volet de formation au Développement Durable.

Parmi les acteurs agissant sur le partage à la passion de la mer se trouvent autant les enseignants, les éducateurs sportifs, les animateurs de classes de mer et de colonies de vacances que le personnel des offices de tourisme du littoral, les élus des communes littorale et bien sur les professionnels de la mer (marins, portuaires et ventes).

Objectifs :

Instituteurs /IUFM

> Acquisitions de bases pour enseigner la Mer

Professeurs du secondaire

Professionnels de la mer

> Sensibilisation aux enjeux environnementaux

Educateurs aux sports nautiques

Animateurs classes de mer et colonies

> Sensibiliser aux richesses et faiblesses de la mer

Direction offices de tourisme du littoral

> Connaître pour faire connaître la mer et le littoral, et ainsi mieux promouvoir sa mise en valeur et son patrimoine

Elus des communes littorales

> Faire connaître et protéger son patrimoine marin (naturel et bâti)

Pour l'outre-mer particulièrement :

Création dans chaque espace ultra-marin d'au moins un centre d'animation sur le patrimoine marin et maritime destiné au Grand public

Concertation entre les différents territoires pour créer un réseau cohérent et complémentaires d'équipements.

Outils et partenariats nécessaires :

Formation globale pour enseigner les programmes du CP au CM2 en créant un module littoral, mer et océans au sein des formations IUFM

Modules mer des universités et écoles de la fonction publique

Création d'un module Environnement au sein des organismes de formation continue

Les éducateurs sportifs dans le cadre de leurs fonctions devront délivrer des formations à l'EDD, ils auront donc des modules d'EDD intégrés aux formations BE et DE des Fédérations de sports nautiques

Partenariat AMF associations des maires de France/Grandes entreprises/ONG/Aquariums et Cités de la mer

Stage in situ via des partenariats entre l'ANEL, les Associations environnementales, le DRAC et le DRASM

Création d'une journée du patrimoine maritime et littoral permettant de fédérer élus, professionnels et associations environnementales autour du partage de la passion de la mer. Cette journée ne doit pas se rajouter aux autres actions mais les fédérer autour d'elle.

Organisation consensuelle à mettre en place entre l'ANEL, les Associations environnementales, le Conservatoire du littoral, le DRAC, la DIREN, et le MEEDDAT

Groupe 4 - Gouvernance

1 - Renforcer le rôle de l'UE dans les négociations internationales :

- Porter une position forte au sein des Nations-Unies, de l'OMI et autres instances concernées, et déterminer des positions communes à porter par les Etats-membres (Montego Bay, etc.).
- Soutenir l'OIT dans son rôle social favorisant la sécurité dans le monde maritime et la dignité des métiers de la mer.
- Renforcer la dimension maritime dans l'action Nord-Sud (coopération ACP,...), s'impliquer dans le bon fonctionnement des Conventions régionales (Carthagène, etc.).
- Prendre les initiatives nécessaires en faveur de la gouvernance, et notamment soutenir le renforcement de la place des ONG « représentatives » dans les instances internationales.
- Développer les politiques régionales extra européennes incluant directement les DOM-COM (protection de la biodiversité, énergies éco-renouvelables...) en association avec ceux-ci.

2 - Une Union Européenne exemplaire en interne

- en se mettant à jour dans la ratification des conventions internationales protectrices, notamment les deux Conventions sur les eaux de ballast et HNS (substances nocives)
- en prenant les initiatives nouvelles qui s'imposent quant à la gouvernance mondiale de la haute mer (*voir propositions FNE « Volet International » – redevance d'usage de la haute mer, Agence internationale, etc.*)
- en organisant toutes les consultations internes nécessaires, par exemple, en associant les DOM-COM à l'amont des négociations qui les concernent directement (PCP,...)
- en rapprochant la DG Pêche de la DG Environnement et
- en instituant un copilotage pour la PCP.

3 - L'UE, comme force motrice vis-à-vis des Etats membres, doit

- **garantir qu'ils se mettent à niveau pour une gestion vraiment durable**
- **les inciter et les aider à exercer pleinement des responsabilités spécifiques (Arctique, Antarctique , outre-mer,...)**

- Transposition effective des directives européennes, notamment : « Stratégie pour le milieu marin » ; 2000/59/CE sur les installations portuaires de réception des déchets ; 2005/33/CE sur les gaz à effet de serre des navires
- Mise en œuvre du Paquet ERIKA III dont le délai de transposition est fixé pour la plupart pour des 7 directives en 2011 (dont la directive Etat du pavillon du Paquet ERIKA III qui doit être reliée avec la Déclaration de principe des Etats européens de 2008)

- Moralisation des pavillons européens de complaisance conformément à la Communication de la Commission européenne sur « la stratégie pour le transport maritime d'ici 2018 », et respect strict de l'obligation pour 2012 de requalifier l'ensemble des pavillons européens dans la liste blanche du mémorandum, y compris les registres bis
- Négociation avec les Etats nordiques concernés d'une position ferme sur la protection de l'Arctique et soutien énergique de l'UE sur cette position dans la négociation internationale (*voir propositions FNE International*)

4 - Renforcer et améliorer le droit maritime européen interne

- Préciser le champ d'application du paquet ERIKA III (préciser l'inclusion des « registres bis »)
- Préciser dans la Directive de suivi du transport maritime la nécessaire publication des ports de refuge désignés (comme déjà fait par le Danemark)
- Intégrer le transport maritime dans le système ETS
- Créer une Directive sur les redevances portuaires en application de la « Stratégie transport maritime d'ici 2018 », instaurant un bonus-malus en faveur d'une écologisation du transport maritime (comme déjà fait en Belgique)

5 - Renforcer et améliorer le droit européen impactant les politiques maritimes

- Taxe carbone / énergie européenne, et mécanisme de compensation aux frontières
- Intégration du dommage écologique à la Directive Responsabilité environnementale, notamment pour les pollutions dues aux navires (2005/35/CE)
- Renforcement et application du droit du travail (OIT) en vue d'améliorer la sécurité de la navigation, la prévention des pollutions, le niveau de qualification des équipages
- Prise en compte des droits de l'homme sur les territoires maritimes y compris les ZEE (art 3 et 5, protocole additionnel pour extension aux zones maritimes)
- Réforme du droit de la concurrence : généralisation du principe du bonus-malus, et introduction du mieux-disant environnemental et social dans les marchés soumis à la concurrence.

6 - Se donner les moyens de contrôler l'espace maritime européen et de sanctionner

- Renforcement des règles d'accès aux eaux européennes
- Extension des contrôles dans les ports aux normes environnementales et sociales
- Création d'un réseau de gardes-côtes européen et
- Commencer par la Méditerranée dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée

7 - Se donner les moyens de la connaissance et de l'observation

- Développement d'une flotte scientifique « européenne intégrée »

- Budget recherche européen adapté aux nouveaux enjeux maritimes et littoraux

8 - Engager la tarification de l'usage (licite) de l'espace maritime européen

- Appliquer le principe pollueur-payeur aux bateaux ne justifiant pas de l'élimination de leurs déchets industriels ou ménagers
- Mettre en place une redevance kilométrique d'usage de l'infrastructure « mer » dans la zone des 12 miles, en modulant selon les bateaux, les cargaisons et la sensibilité des zones traversées
- Lancer les négociations pour l'extension aux eaux européennes (péage perçu par l'UE entre 12 et 200 miles) et internationales (péage perçu par l'Agence internationale des mers et de l'environnement marin – voir fiche FNE International)

Inventer une vraie gouvernance mondiale pour la haute mer et mettre un terme à la « loi de la jungle

1 - Instituer les mers et les océans comme bien public mondial,

Propriété de l'ensemble des Etats collectivement, « res communis » et non plus « res nullius ».

2 – Promouvoir une puissante politique publique sur les eaux internationales

- o Instaurer des droits d'usage pour la haute mer et les fonds marins, et notamment une **redevance de passage pour tous les bateaux** d'un certain tonnage
- o Créer un service de **surveillance planétaire de la navigation** internationale sur le modèle du contrôle aérien sur zones continentales
- o Créer une **AGENCE INTERNATIONALE DES MERS et de l'Environnement marin (AIME)** chargée de
 - collecter les redevances d'usages
 - affecter les fonds nécessaires à la surveillance et à
- o Créer un **CORPS INTERNATIONAL DE GARDES-OCEANS** chargés des contrôles et des interventions (police internationale des mers)
- o Créer un **TRIBUNAL PENAL MARITIME INTERNATIONAL**

3 - Réformer radicalement

- o **L'OMI** ; aujourd'hui les droits de vote sont fonction du nombre de tonneaux de jauge immatriculés – pour l'essentiel dans des paradis fiscaux

- **L'AUTORITE INTERNATIONALE DES FONDS MARINS** ; à placer à terme sous l'aile de l'AIME

en donnant toute leur place aux pays du Sud ainsi qu'aux ONG concernées

4 - Empêcher à court terme toute nouvelle exploitation par les transports ou l'industrie dans les zones polaires libérées des glaces

et mettre en place **un système international de permis de recherche, de permis d'expérimentation et de futurs permis d'exploitation**

5 – Antarctique

Tout mettre en œuvre pour **prolonger la Convention de protection pour 50 ans** (Protocole de Madrid 1991/1998)

6 - Méditerranée

Créer dans un premier temps **un organisme pan-méditerranéen de gestion de la Méditerranée** (avec un corps de gardes-côtes ad hoc)

7 - Pavillons de complaisance

Accélérer la moralisation des pavillons et intégrer cette question à celle des « **paradis fiscaux** » dans les négociations et débats internationaux

8 - Un « Giec » pour les mers

Pousser aussi fort que possible à sa mise en place

9 - Associations et ONG

Donner toute leur place à celles agissant dans ce domaine international.

10- Moyens d'intervention de la France dans les négociations internationales

Les mettre à niveau (administration, partenaires sociaux, associations, experts, notamment représentants des DOM-COM) : multiplication par 10 ou 50 en personnel, augmentation parallèle des lignes budgétaires.

Contacts presse

Denez L'Hostis, pilote du réseau mer et littoral de FNE : 06 14 25 61 53
Cendrine Templier, directrice adjointe de Surfrider Europe : 06 75 77 19 48
Hervé Le Strat, administrateur de Bretagne Vivante : 06 82 83 27 97
Pierre-Yves Bouis, Bretagne Vivante : 06 88 74 96 08
Christian Garnier, vice-président de FNE : 06 18 81 73 79

Bénédicte de Badereau, chargée de communication : 06 08 76 31 42